



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-096

PUBLIÉ LE 4 MARS 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé

75-2020-12-10-020 - Arrêté N° 2020-DD75/AIDS025 relatif à l'organisation du service de garde des transports sanitaires terrestres à Paris pour l'année 2021 (14 pages) Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

75-2021-03-04-001 - décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale accordée à l'association TOUT AUTRE CHOSE (2 pages) Page 18

75-2020-12-10-014 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - ALOUACHE Amel (2 pages) Page 21

75-2020-12-10-015 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - AMMOUR Yassamine (2 pages) Page 24

75-2020-12-10-013 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - BALME DU GARAY Clara (2 pages) Page 27

75-2020-12-10-016 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - FILLONNEAU Jeanne (2 pages) Page 30

75-2020-12-10-018 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - LEVERRIER Lucile (2 pages) Page 33

75-2020-12-10-019 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - LHASNAOUI Radia (2 pages) Page 36

75-2020-12-10-017 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - JACQUEMIN Lelya (2 pages) Page 39

75-2020-12-10-012 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - MUZIKADOM FRANCE (2 pages) Page 42

75-2020-12-10-010 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - BSCH (2 pages) Page 45

75-2020-12-10-009 - Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - MOULIN Matthieu (2 pages) Page 48

75-2020-12-10-011 - Récépissé de déclaration SAP - RODRIGUES DA SILVA FILHO Joao Carlos (2 pages) Page 51

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

75-2021-03-03-002 - Arrêté portant réquisition de locaux : gymnase Fragonard sis 10, rue Fragonard - 75017 Paris (3 pages) Page 54

Préfecture de Police

75-2021-03-04-002 - Arrêté n° 2021-00175 portant mesures de police applicables à Paris à l'occasion d'appels à manifester dans le cadre du mouvement dit des "gilets jaunes" le samedi 6 mars 2021. (4 pages) Page 58

75-2021-03-04-003 - Arrêté n°2021-00174 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement. (1 page) Page 63

Agence Régionale de Santé

75-2020-12-10-020

Arrêté N° 2020-DD75/AIDS025

relatif à l'organisation du service de garde des transports
sanitaires terrestres
à Paris pour l'année 2021

**Arrêté N° 2020-DD75/AIDS025
relatif à l'organisation du service de garde des transports sanitaires terrestres
à Paris pour l'année 2021**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L6312-5, R6312-18 à R6312-23, R6313-1 à R6313-5 et R6314-1 à R6312-6 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2004-351-1 du 16 décembre 2004 modifié fixant le cahier des charges de la garde ambulancière départementale ;

Vu l'arrêté n° DS-2020/005 du 4 février 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Ile-de-France à Madame Marie-Noëlle VILLEDIEU, Directrice de la délégation départementale de Paris, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

Vu l'avis favorable de l'Association des transports sanitaires urgents de Paris (ATSU 75) concernant le tableau de la garde départementale des transports sanitaires pour l'année 2021 formulé par courrier électronique en date du 1^{er} décembre 2020 ;

Vu l'avis du sous-comité des transports sanitaires du 10 décembre 2020 ;

Sur proposition de la Déléguée territoriale de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est organisé un service de garde des transports sanitaires terrestres à Paris les nuits, dimanches et jours fériés, **pour l'année 2021**.

ARTICLE 2 : Le service de la garde départementale s'effectue les nuits de 20h00 à 8h00 et les dimanches et les jours fériés de 8h00 à 20h00.

ARTICLE 3 : Le service de garde est organisé selon le tableau figurant en annexe du présent arrêté.

.../...



ARTICLE 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75004 PARIS, dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police pour les autres personnes.

ARTICLE 5 : Le délégué territorial de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police, accessible sur le site internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 10 décembre 2020

La Directrice de la Délégation départementale
de Paris

Signé : Marie-Noëlle Villedieu

JANVIER 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TEL
01/01/2021	vendredi (jour)	8h/20h	Ambulances S.S.A.B.	12 rue des Cloys	75018	01 46 06 06 01
	vendredi (nuit)	20h/8h	DANIA Ambulances	4 rue Cavendish	75019	01 43 47 37 62
02/01/2021	samedi	20h/8h	Ambulances S.S.A.B.	12 rue des Cloys	75018	01 46 06 06 01
03/01/2021	dimanche (jour)	8h/20h	MALONE Ambulances	15 rue du Rhin	75019	01 40 18 40 57
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances UNIVERSELLES	52, rue d'Hautpoul	75019	01 40 18 35 97
04/01/2021	lundi	20h/8h	MALONE Ambulances	15 rue du Rhin	75019	01 40 18 40 57
05/01/2021	mardi	20h/8h	Ambulances UNIVERSELLES	52, rue d'Hautpoul	75019	01 40 18 35 97
06/01/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances ALPHA 75	58 rue de Terre Neuve	75020	01 43 79 46 39
07/01/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances ALPHA 75			
08/01/2021	vendredi	20h/8h	AUBER Ambulances	65 boulevard Kellerman	75013	01 45 80 33 30
09/01/2021	samedi	20h/8h	NAVY 75 Assurances Ambulances	11, rue de Capri	75012	01 43 40 09 38
10/01/2021	dimanche (jour)	8h/20h	AUBER Ambulances	65 boulevard Kellerman	75018	01 45 80 33 30
	dimanche (nuit)	20h/8h	NAVY 75 Assurances Ambulances	11, rue de Capri	75012	01 43 40 09 38
11/01/2021	lundi	20h/8h	Ambulances CHAMPIONNET	71, rue Championnet	75018	01 42 62 15 15
12/01/2021	mardi	20h/8h	Ambulances CHAMPIONNET			
13/01/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances PARISIENNES	24 rue Tchaikovski	75018	01 40 34 20 02
14/01/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances PARISIENNES			
15/01/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances GLOBALES 75	44 rue Pelleport	75020	01 43 49 43 37
16/01/2021	samedi	20h/8h	NOBEL SERVICE Ambulance	62 rue Dantzig	75015	01 45 78 18 18
17/01/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances GLOBALES 75	44 rue Pelleport	75020	01 43 49 43 37
	dimanche (nuit)	20h/8h	NOBEL SERVICE Ambulance	62 rue Dantzig	75015	01 45 78 18 18
18/01/2021	lundi	20h/8h	Ambulances PARIS CONCORDE	67 rue de Wattignies	75012	01 43 42 52 62
19/01/2021	mardi	20h/8h	Ambulances PARIS CONCORDE			
20/01/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances B.A.	83 rue Nollet	75017	01 42 29 50 38
21/01/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances B.A.			
22/01/2021	vendredi	20h/8h	Sarl Ambulances 75	111 rue Lamarck	75018	01 42 62 65 65
23/01/2021	samedi	20h/8h	Sarl Ambulances 75			
24/01/2021	dimanche (jour)	8h/20h	ELITE Ambulances	20 rue Léon Frot	75011	01 42 27 44 44
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PARIS-BERCY	14 rue des Boulets	75011	01 43 67 00 78
25/01/2021	lundi	20h/8h	ELITE Ambulances	20 rue Léon Frot	75011	01 42 27 44 44
26/01/2021	mardi	20h/8h	Ambulances PARIS-BERCY	14 rue des Boulets	75011	01 43 67 00 78
27/01/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances LEGENDRE	178 rue Legendre	75017	01 42 63 17 42
28/01/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances LEGENDRE			
29/01/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances MAEVA	93 rue de Rome	75017	01 44 90 94 22
30/01/2021	samedi	20h/8h	Ambulances MAEVA			
31/01/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances PARIS 18 ORDENER	7 rue Ernestine	75018	01 42 57 99 98
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances CAP SANTE 75	9 rue Esquirol	75013	01 43 36 30 02

FÉVRIER 2021						
FÉVRIER 2021	J O U R	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TEL
01/02/2021	lundi	20h/8h	Ambulances PARIS 18 ORDENER	7 rue Ernestine	75018	01 42 57 99 98
02/02/2021	mardi	20h/8h	Ambulances CAP SANTE 75	9 rue Esquirol	75013	01 43 36 30 02
03/02/2021	mercredi	20h/8h	Société Nouvelle AENA Ambulances	1 rue Roubo	75011	01 44 93 73 11
04/02/2021	jeudi	20h/8h	Société Nouvelle AENA Ambulances			
05/02/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances THIERRY	6 rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
06/02/2021	samedi	20h/8h	Ambulances THIERRY			
07/02/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances LS 75	64 rue Leibnitz	75018	01 58 60 01 01
	dimanche (nuit)	20h/8h	AMB MENILMONTANT	4 rue du Docteur Potain	75019	01 46 36 07 98
08/02/2021	lundi	20h/8h	Ambulances LS 75	64 rue Leibnitz	75018	01 58 60 01 01
09/02/2021	mardi	20h/8h	AMB MENILMONTANT	4 rue du Docteur Potain	75019	01 46 36 07 98
10/02/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances COXY 75	29 rue Claude Tillier	75012	01 43 71 40 43
11/02/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances COXY 75			
12/02/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances du 13ème	4 rue de la Reine Blanche	75013	01 77 37 83 50
13/02/2021	samedi	20h/8h	Ambulances du 13ème			
14/02/2021	dimanche (jour)	8h/20h	INTER-France Ambulances	3 rue Lantiez	75017	01 42 63 29 05
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PORT ROYAL 75	37 avenue Parmentier	75011	01 47 07 37 39
15/02/2021	lundi	20h/8h	INTER-France Ambulances	3 rue Lantiez	75017	01 42 63 29 05
16/02/2021	mardi	20h/8h	Ambulances PORT ROYAL 75	37 avenue Parmentier	75011	01 47 07 37 39
17/02/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances ADH	40 boulevard Lefebvre	75015	01 42 50 10 10
18/02/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances ADH			
19/02/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances PARIS VENDOME	67 rue de Wattignies	75012	01 43 41 11 11
20/02/2021	samedi	20h/8h	Ambulances PARIS VENDOME			
21/02/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances JAURES	14 rue Hegesippe Moreau	75018	01 44 69 38 32
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances SACRE CŒUR	3 avenue de la Porte de Saint-Ouen	75017	01 44 85 86 86
22/02/2021	lundi	20h/8h	Ambulances JAURES	14 rue Hegesippe Moreau	75018	01 44 69 38 32
23/02/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SACRE CŒUR	3 avenue de la Porte de Saint-Ouen	75017	01 44 85 86 86
24/02/2021	mercredi	20h/8h	DEFA 5 (Ambulances SAINT-GERMAIN 75)	37 avenue Parmentier	75011	01 82 83 16 50
25/02/2021	jeudi	20h/8h	DEFA 5 (Ambulances SAINT-GERMAIN 75)			
26/02/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances LES MERISIERS	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 42 00 84 64
27/02/2021	samedi	20h/8h	Ambulances LES MERISIERS			
28/02/2021	dimanche (jour)	8h/20h	911 Emergency Ambulances	71 rue Championnet	75018	01 42 51 99 11
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances Nouvelles Stephenson	53 rue Stephenson	75018	01 42 54 75 43

MARS 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/03/2021	lundi	20h/8h	911 Emergency Ambulances	71 rue Championnet	75018	01 42 51 99 11
02/03/2021	mardi	20h/8h	Ambulances Nouvelles Stephenson	53 rue Stephenson	75018	01 42 54 75 43
03/03/2021	mercredi	20h/8h	LAURENT Ambulances 75	27 rue Pernety	75014	01 45 40 40 16
04/03/2021	jeudi	20h/8h	LAURENT Ambulances 75			
05/03/2021	vendredi	20h/8h	ATOME Ambulances	45 rue du Sahel	75012	01 40 21 66 87
06/03/2021	samedi	20h/8h	ATOME Ambulances			
07/03/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances DU SAHEL	111 rue de la Réunion	75020	01 40 21 66 96
	dimanche (nuit)	20h/8h	PKP (INTER EUROPE)	9 rue Pierre Gournault	75013	01 56 56 01 15
08/03/2021	lundi	20h/8h	Ambulances DU SAHEL	111 rue de la Réunion	75020	01 40 21 66 96
09/03/2021	mardi	20h/8h	PKP (INTER EUROPE)	9 rue Pierre Gournault	75013	01 56 56 01 15
10/03/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances PELLEPORT	6 rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
11/03/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances PELLEPORT			
12/03/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances France SANTE 75	165 rue Jeanne d'Arc	75013	01 42 17 02 36
13/03/2021	samedi	20h/8h	Ambulances France SANTE 75			
14/03/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances OMEGA 75	45 rue du Sahel	75012	01 58 91 37 85
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PACHA	307, rue de Belleville	75019	01 42 54 68 54
15/03/2021	lundi	20h/8h	Ambulances OMEGA 75	45 rue du Sahel	75012	01 58 91 37 85
16/03/2021	mardi	20h/8h	Ambulances PACHA	307, rue de Belleville	75019	01 42 54 68 54
17/03/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances PARIS SEINE	67 rue de Wattignies	75012	01 46 28 20 20
18/03/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances PARIS SEINE			
19/03/2021	vendredi	20h/8h	Les Nouvelles Ambulances DU CŒUR (TOP Ambulances)	3 rue Meynadier	75019	01 40 30 13 13
20/03/2021	samedi	20h/8h	Les Nouvelles Ambulances DU CŒUR (TOP Ambulances)			
21/03/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances EBENE	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 42 80 19 27
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances EDEN 19	307 rue de Belleville	75019	01 42 85 79 27
22/03/2021	lundi	20h/8h	Ambulances EBENE	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 42 80 19 27
23/03/2021	mardi	20h/8h	Ambulances EDEN 19	307 rue de Belleville	75019	01 42 85 79 27
24/03/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances VATON	8 rue Riesener	75012	01 40 19 15 78
25/03/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances VATON			
26/03/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances DE NUIT 75	33 bis rue Bezout	75014	01 43 20 55 50
27/03/2021	samedi	20h/8h	Ambulances DE NUIT 75			
28/03/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances SAINT-GABRIEL	52 rue d'Hautpoul	75019	01 74 61 40 22
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances SUD FRANCILIEN 75	90 rue de Javel	75015	01 40 58 17 18
29/03/2021	lundi	20h/8h	Ambulances SAINT-GABRIEL	52 rue d'Hautpoul	75019	01 74 61 40 22
30/03/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SUD FRANCILIEN 75	90 rue de Javel	75015	01 40 58 17 18
31/03/2021	mercredi	20h/8h	SAS DANGLET (Ambulances GAMBETTA 75)	4 rue Boulay	75017	01 43 66 65 65
30/03/2021	mardi	20h/8h	SAS DANGLET (Ambulances GAMBETTA 75)			
31/03/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances OXYGENE 75	37 rue Letort	75018	06 27 60 51 36

AVRIL 2020						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/04/2020	jeudi	20h/8h	Ambulances OXYGENE 75	37 rue Letort	75018	06 27 60 51 36
02/04/2020	vendredi	20h/8h	AZUR PARIS	20 rue de la Sablière	75014	01 53 90 76 19
03/04/2020	samedi	20h/8h	ASB Ambulances	30 rue Pouchet	75017	01 42 28 11 11
04/04/2020	dimanche (jour)	8h/20h	AZUR PARIS	20 rue de la Sablière	75014	01 53 90 76 19
04/04/2020	dimanche (nuit)	20h/8h	ASB Ambulances	30 rue Pouchet	75017	01 42 28 11 11
05/04/2020	lundi (jour)	8h/20h	SUFFREN 75	63, Boulevard Kellerman	75013	01 40 22 02 07
05/04/2020	lundi (nuit)	20h/8h	Ambulances PARIS CENTRALE	67 rue de Wattignies	75012	01 40 01 09 09
06/04/2020	mardi	20h/8h	SUFFREN 75	63, Boulevard Kellerman	75013	01 40 22 02 07
07/04/2020	mercredi	20h/8h	Ambulances PARIS CENTRALE	67 rue de Wattignies	75012	01 40 01 09 09
08/04/2020	jeudi	20h/8h	Ambulances du 15ème (APS ASSISTANCE PARIS SECOURS)	39 rue Balard	75015	01 82 83 16 86
09/04/2020	vendredi	20h/8h	Ambulances du 15ème (APS ASSISTANCE PARIS SECOURS)	39 rue Balard	75015	01 82 83 16 86
10/04/2020	samedi	20h/8h	Ambulances MIRABEAU PARIS	5 place Violet	75015	01 53 81 47 24
11/04/2020	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances JOSEPHINE	5bis rue Chauvelot	75015	01 56 56 68 00
11/04/2020	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances MIRABEAU PARIS	5 place Violet	75015	01 53 81 47 24
12/04/2020	lundi	8h/20h	Ambulances JOSEPHINE	5 bis rue Chauvelot	75015	01 56 56 68 00
13/04/2020	mardi	20h/8h	ANJALI Ambulances	75 rue Claude Decaen	75012	01 43 45 16 09
14/04/2021	mercredi	20h/8h	ANJALI Ambulances			
15/04/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances ALLIANCE SECOURS 75	75 rue Claude Decaen	75012	01 43 41 00 10
16/04/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances ALLIANCE SECOURS 75			
17/04/2021	samedi	20h/8h	Ambulances CBN	29 rue Berzélius	75017	06 98 82 13 67
18/04/2021	dimanche (jour)	20h/8h	Ambulances NAPOLEON	65/71 rue Vauvenargues	75018	01 42 46 85 83
	dimanche (nuit)	8h/20h	Ambulances CBN	29 rue Berzélius	75017	06 98 82 13 67
19/04/2021	lundi	20h/8h	Ambulances NAPOLEON	65/71 rue Vauvenargues	75018	01 42 46 85 83
20/04/2021	mardi	20h/8h	Ambulances TIMING	93 rue des Couronnes	75020	01 42 54 68 54
21/04/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances TIMING			
22/04/2021	jeudi	20h/8h	SAS FRANCOIS 1er	63, Boulevard de Reuilly	75012	01 44 68 38 14
23/04/2021	vendredi	20h/8h	SAS FRANCOIS 1er			
24/04/2021	samedi	20h/8h	Ambulances MONTAIGNE	6, rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
25/04/2021	dimanche (jour)	20h/8h	Ambulances LAM IDF	111, rue de la Réunion	75020	01 45 45 41 54
	dimanche (nuit)	8h/20h	Ambulances MONTAIGNE	6, rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
26/04/2021	lundi	20h/8h	Ambulances LAM IDF	111, rue de la Réunion	75020	01 45 45 41 54
27/04/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SECOURS 75	1, rue Dagormo	75012	01 44 24 84 00
28/04/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances SECOURS 75			
29/04/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances CURIE	111, rue de Rome	75017	01 44 09 96 02
30/04/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances RAPIDES	133 rue des Pyrénées	75020	01 55 25 28 52

MAI 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES		ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/05/2021	samedi(jour)	8h/20h	Ambulances CURIE	111, rue de Rome	75017	01 44 09 96 02
	samedi (nuit)	20h/8h	Ambulances RAPIDES	133 rue des Pyrénées	75020	01 55 25 28 52
02/05/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances SERVICES SAINTE-MARTHE	27 rue Sainte-Marthe	75010	01 42 45 50 50
	dimanche (nuit)	20h/8h	Société Nouvelle des Ambulances MATHIS	4/10 rue du Borrégo	75020	01 46 36 56 56
03/05/2021	lundi	20h/8h	Ambulances SERVICES SAINTE-MARTHE	27 rue Sainte-Marthe	75010	01 42 45 50 50
04/05/2021	mardi	20h/8h	Société Nouvelle des Ambulances MATHIS	4/10 rue du Borrégo	75020	01 46 36 56 56
05/05/2021	mercredi	8h/20h	PARIS 16 Ambulances	16 rue le Marois	75016	01 40 71 85 10
06/05/2021	jeudi	20h/8h	PARIS 16 Ambulances			
07/05/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances SAINT-JULIEN	22, rue Louis Braille	75012	01 43 42 00 80
08/05/2021	samedi(jour)	8h/20h	Ambulances ASSISTANCE TRANSPORT	32-34 rue de la Cour des Noues	75020	01 43 58 65 75
	samedi (nuit)	20h/8h	Ambulances SAINT-JULIEN	23, rue Louis Braille	75012	01 43 42 00 80
09/05/2021	dimanche (jour)	20h/8h	Ambulances ASSISTANCE TRANSPORT	32-34 rue de la Cour des Noues	75020	01 43 58 65 75
	dimanche (nuit)	8h/20h	Ambulances ROQUETTE	20 rue de Wattignies	75012	01 43 46 33 11
10/05/2021	lundi	20h/8h	Ambulances ROQUETTE			
11/05/2021	mardi	20h/8h	MONTPARNASSE Ambulances	10 rue de la Collégiale	75005	01 45 35 99 00
12/05/2021	mercredi	20h/8h	MONTPARNASSE Ambulances			
13/05/2021	jeudi (jour)	20h/8h	Ambulances DE PARIS	1 rue Lédion	75014	01 40 44 43 45
	jeudi (nuit)		Ambulances GEFER	53, rue Eugène Carrière	75018	01 42 23 33 33
14/05/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances DE PARIS	1 rue Lédion	75014	01 40 44 43 45
15/05/2021	samedi	20h/8h	Ambulances GEFER	53, rue Eugène Carrière	75018	01 42 23 33 33
16/05/2021	dimanche (jour)	20h/8h	SCOP des Ambulanciers d'Ile-de-France	7 rue Sainte-Hélène	75013	01 45 81 03 25
	dimanche (nuit)	8h/20h	NATION Ambulances	5 passage de lagny	75020	01 4356 07 43
17/05/2021	lundi	20h/8h	SCOP des Ambulanciers d'Ile-de-France	7 rue Sainte-Hélène	75013	01 45 81 03 25
18/05/2021	mardi	20h/8h	NATION Ambulances	5 passage de lagny	75020	01 4356 07 43
19/05/2021	mercredi	20h/8h	MATHILDE Ambulances	6 rue Valadon	75007	01 40 44 61 71
20/05/2021	jeudi	20h/8h	MATHILDE Ambulances			
21/05/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances DAVOUT	6 rue Valadon	75007	01 45 51 20 20
22/05/2021	samedi	20h/8h	BEATRICE Ambulances	20, rue Léon Frot	75011	01 46 33 64 64
23/05/2021	dimanche (jour)	20h/8h	Ambulances DAVOUT	6 rue Valadon	75007	01 45 51 20 20
	dimanche (nuit)	20h/8h	BEATRICE Ambulances	20, rue Léon Frot	75011	01 46 33 64 64
24/05/2021	lundi (jour)	8h/20h	Ambulances SAINT-JACQUES (JUSSIIEU SECOURS PARIS)	41 boulevard Saint-Jacques	75014	01 45 65 20 26
	lundi (nuit)	20h/8h	SAINT-LOUIS Ambulances	75, Boulevard Sérurier	75019	01 42 38 23 63
25/05/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SAINT-JACQUES (JUSSIIEU SECOURS PARIS)	41 boulevard Saint-Jacques	75014	01 45 65 20 26
26/05/2021	mercredi	20h/8h	SAINT-LOUIS Ambulances	75, Boulevard Sérurier	75019	01 42 38 23 63
27/05/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances BASTILLE	23, rue Braille	75012	01 44 74 64 20
28/05/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances BASTILLE			
29/05/2021	samedi	20h/8h	Ambulances ELLIOT	16, rue de l'interne loeb	75013	01 49 29 07 07
	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances DAUMESNIL	42 avenue du Général Michel Bizot	75012	01 43 42 16 32
30/05/2021	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances ELLIOT	16, rue del'interne loeb	75013	01 49 29 07 07
31/05/2021	lundi	20h/8h	Ambulances DAUMESNIL	42 avenue du Général Michel Bizot	75012	01 43 42 16 32

JUN 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/06/2021	mardi	20h/8h	MONCEAU Ambulances	6, rue Valadon	75007	01 45 22 31 40
02/06/2021	mercredi	20h/8h	MONCEAU Ambulances			
03/06/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances POULBOT	5, rue Violet	75015	01 45 75 00 09
04/06/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances POULBOT			
05/06/2021	samedi	20h/8h	Ambulances REMY 75	18, rue Letort	75018	01 42 59 00 28
06/06/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances ADAM 75	147bis rue du Chemin Vert	75011	01 44 64 09 29
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances REMY 75	18, rue Letort	75018	01 42 59 00 28
07/06/2021	lundi	20h/8h	Ambulances ADAM 75	147bis rue du Chemin Vert	75011	01 44 64 09 29
08/06/2021	mardi	20h/8h	Ambulances INTER 75	18 rue Truffaut	75017	01 42 93 03 03
09/06/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances INTER 75			01 42 93 03 03
10/06/2021	jeudi	20h/8h	CAVENDISH Ambulances	4 rue Cavendish	75019	01 42 40 00 50
11/06/2021	vendredi	20h/8h	CAVENDISH Ambulances			
12/06/2021	samedi	20h/8h	Ambulances HERVE	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 40 38 39 40
13/06/2021	dimanche (jour)	8h/20h	REPUBLIQUE Ambulances	9-11 rue Riquet	75019	01 40 35 10 25
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances HERVE	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 40 38 39 40
14/06/2021	lundi	20h/8h	REPUBLIQUE Ambulances	9-11 rue Riquet	75019	01 40 35 10 25
15/06/2021	mardi	20h/8h	Ambulances VITALES	54 rue de la Glacière	75013	01 42 50 57 17
16/06/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances VITALES			
17/06/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances RASPAIL	55 rue Boissonade	75014	01 42 18 19 20
18/06/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances RASPAIL			
19/06/2021	samedi	20h/8h	Les Ambulances MODERNES	20 rue Léon Frot	75011	01 48 06 21 06
20/06/2021	dimanche (jour)	8h/20h	1.2.3. PARIS Ambulances	21 rue Pierre Sénard	75009	01 45 26 08 82
	dimanche (nuit)	20h/8h	Les Ambulances MODERNES	20 rue Léon Frot	75011	01 48 06 21 06
21/06/2021	lundi	20h/8h	1.2.3. PARIS Ambulances	21 rue Pierre Sénard	75009	01 45 26 08 82
22/06/2021	mardi	20h/8h	SAM Ambulances	55 rue de Dunkerque	75009	01 45 26 16 23
23/06/2021	mercredi	20h/8h	SAM Ambulances			
24/06/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances DU FAUBOURG	1 rue Auguste Barbier	75011	01 43 55 31 77
25/06/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances DU FAUBOURG			
26/06/2021	samedi	20h/8h	Ambulances PRO.MED 75	63 boulevard Kellerman	75013	01 45 88 12 00
27/06/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances SAINTE-CATHERINE 75 (ALLO'AMBU)	3 rue Meynadier	75019	01 48 06 18 93
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PRO.MED 75	63 boulevard Kellerman	75013	01 45 88 12 00
28/06/2021	lundi	20h/8h	Ambulances SAINTE-CATHERINE 75 (ALLO'AMBU)	3 rue Meynadier	75019	01 48 06 18 93
29/06/2021	mardi	20h/8h	PANAME Ambulances	131 boulevard Ney	75018	01 44 85 32 56
30/06/2021	mercredi	20h/8h	PANAME Ambulances			

JUILLET 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/07/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances EXELMANS	23 rue du Hameau	75015	01 45 32 00 10
02/07/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances EXELMANS			
03/07/2021	samedi	20h/8h	ROYAL Ambulances	130 boulevard Murat	75016	01 40 26 43 03
04/07/2021	dimanche (jour)	8h/20h	DAHLIA Ambulances	4 rue Jacques Louvel Tessier	75010	01 40 18 92 49
	dimanche (nuit)	20h/8h	ROYAL Ambulances	130 boulevard Murat	75016	01 40 26 43 03
05/07/2021	lundi	20h/8h	DAHLIA Ambulances	4 rue Jacques Louvel Tessier	75010	01 40 18 92 49
06/07/2021	mardi	20h/8h	Ambulances JOYAUX	119 boulevard Ney	75018	01 42 29 10 00
07/07/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances JOYAUX	119 boulevard Ney	75018	01 42 29 10 00
08/07/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances SAINT-CHARLES	54 rue de la Glacière	75013	01 43 72 86 11
09/07/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances SAINT-CHARLES			
10/07/2021	samedi	20h/8h	Ambulances P.A.P.	23 rue Rubens	75013	01 43 31 85 35
11/07/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances ALBAN PARIS	26 rue Miguel Hidalgo	75019	01 40 40 96 96
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances P.A.P.	23 rue Rubens	75013	01 43 31 85 35
12/07/2021	lundi	20h/8h	Ambulances ALBAN PARIS	26 rue Miguel Hidalgo	75019	01 40 40 96 96
13/07/2021	mardi	20h/8h	Société Nouvelles des Ambulances Maubeuge	23 rue de Bellefond	75009	01 42 80 11 88
14/07/2021	mercredi (jour)	8h/20h	Ambulances des MARECHAUX	26 avenue de Saint-Mandé	75012	01 43 41 53 76
	mercredi (nuit)	20h/8h	Société Nouvelles des Ambulances Maubeuge	23 rue de Bellefond	75009	01 42 80 11 88
15/07/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances des MARECHAUX	26 avenue de Saint-Mandé	75012	01 43 41 53 76
16/07/2021	vendredi	20h/8h	DANIA Ambulances	4 rue Cavendish	75019	01 43 47 37 62
17/07/2021	samedi	20h/8h	Ambulances PARIS XII ASSISTANCE	122 rue de Picpus	75012	01 49 28 95 31
18/07/2021	dimanche (jour)	8h/20h	DANIA Ambulances	4 rue Cavendish	75019	01 43 47 37 62
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PARIS XII ASSISTANCE	122 rue de Picpus	75012	01 49 28 95 31
19/07/2021	lundi	20h/8h	MALONE Ambulances	15 rue du Rhin	75019	01 40 18 40 57
20/07/2021	mardi	20h/8h	MALONE Ambulances			
21/07/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances UNIVERSELLES	52 rue d'Hautpoul	75019	01 40 18 35 97
22/07/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances UNIVERSELLES	52 rue d'Hautpoul	75019	01 40 18 35 97
23/07/2021	vendredi	20h/8h	NAVY 75 Assistances Ambulances	11 rue de Capri	75012	01 43 40 09 38
24/07/2021	samedi	20h/8h	Ambulances ALPHA 75	58 rue de Terre Neuve	75020	01 43 79 46 39
25/07/2021	dimanche (jour)	8h/20h	NAVY 75 Assistances Ambulances	11 rue de Capri	75012	01 43 40 09 38
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances ALPHA 75	58 rue de Terre Neuve	75020	01 43 79 46 39
26/07/2021	lundi	20h/8h	AUBER Ambulances	65 boulevard Kellerman	75013	01 45 80 33 30
27/07/2021	mardi	20h/8h	AUBER Ambulances			
28/07/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances CHAMPIONNET	71 rue Championnet	75018	01 42 62 15 15
29/07/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances CHAMPIONNET			
30/07/2021	vendredi	20h/8h	NOBEL SERVICE Ambulances	62, rue Dantzig	75015	01 45 78 18 18
31/07/2021	Samedi	20h/8h	Ambulances PARISIENNES	24 rue Tchaïkovski	75018	01 40 34 20 02

AOÛT 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/08/2021	dimanche (jour)	8h/20h	NOBEL SERVICE Ambulances	62, rue Dantzig	75015	01 45 78 18 18
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PARISIENNES	24 rue Tchaïkovski	75018	01 40 34 20 02
02/08/2021	lundi	20h/8h	Ambulances GLOBALES 75	44, rue Pellport	75020	01 43 49 43 37
03/08/2021	mardi	20h/8h	Ambulances GLOBALES 75			
04/08/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances PARIS CONCORDE	67, rue Wattignies	75012	01 43 42 52 62
05/08/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances PARIS CONCORDE			
06/08/2021	vendredi	20h/8h	Sarl Ambulances 75	111 rue Lamarck	75018	01 42 62 65 65
07/08/2021	samedi	20h/8h	Ambulances B.A.	83, rue Nollet	75017	01 42 29 50 38
08/08/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Sarl Ambulances 75	111 rue Lamarck	75018	01 42 62 65 65
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances B.A.	83, rue Nollet	75017	01 42 29 50 38
09/08/2021	lundi	20h/8h	Ambulances PARIS-BERCY	14 rue des Boulets	75011	01 43 67 00 78
10/08/2021	mardi	20h/8h	Ambulances PARIS-BERCY			
11/08/2021	mercredi	20h/8h	ELITE Ambulances	20, rue Léon Frot	75011	0142 27 44 44
12/08/2021	jeudi	20h/8h	ELITE Ambulances			
13/08/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances MAEVA	93 rue de Rome	75017	01 44 90 94 22
14/08/2021	samedi (jour)	8h/20h	Ambulances LEGENDRE	178, rue Legendre	75017	01 42 63 17 42
	samedi (nuit)	20h/8h	Ambulances MAEVA	93 rue de Rome	75017	01 44 90 94 22
15/08/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances LEGENDRE	178, rue Legendre	75017	01 42 63 17 42
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PARIS 18 ORDENER	7 rue Ernestine	75018	01 42 57 99 98
16/08/2021	lundi	20h/8h	Ambulances PARIS 18 ORDENER			
17/08/2021	mardi	20h/8h	Ambulances CAP SANTE 75	9 rue Esquirol	75013	01 43 36 30 02
18/08/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances CAP SANTE 75			
19/08/2021	jeudi	20h/8h	Société Nouvelle AENA Ambulances	1 rue Roubo	75011	01 44 93 73 11
20/08/2021	vendredi	20h/8h	Société Nouvelle AENA Ambulances			
21/08/2021	samedi	20h/8h	Ambulances THIERRY	6 rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
22/08/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances LS 75	64 rue Leibnitz	75018	01 58 60 01 01
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances THIERRY	6 rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
23/08/2021	lundi	20h/8h	Ambulances LS 75	64 rue Leibnitz	75018	01 58 60 01 01
24/08/2021	mardi	20h/8h	AMB MENILMONTANT	4 rue du Docteur Potain	75019	01 46 36 07 98
25/08/2021	mercredi	20h/8h	AMB MENILMONTANT			
26/08/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances COXY 75	29, rue Tillier	75012	01 43 71 40 43
27/08/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances COXY 75			
28/08/2021	samedi	20h/8h	Ambulances du 13ème	4 rue de la Reine Blanche	75013	01 77 37 83 50
29/08/2021	dimanche (jour)	8h/20h	INTER-France Ambulances	3 rue Lantiez	75017	01 42 63 29 05
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances du 13ème			
30/08/2021	lundi	20h/8h	INTER-France Ambulances	3 rue Lantiez	75017	01 42 63 29 05
31/08/2021	mardi	20h/8h	Ambulances PORT ROYAL 75	37 avenue Parmentier	75011	01 47 07 37 39

SEPTEMBRE 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/09/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances PORT ROYAL 75	37 avenue Parmentier	75011	01 47 07 37 39
02/09/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances ADH	40 boulevard Lefebvre	75015	01 42 50 10 10
03/09/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances ADH			
04/09/2021	samedi	20h/8h	Ambulances PARIS VENDOME	67 rue de Wattignies	75012	01 43 41 11 11
05/09/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances JAURES	14 rue Hegesippe Moreau	75018	01 44 69 38 32
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PARIS VENDOME			
06/09/2021	lundi	20h/8h	Ambulances JAURES	14 rue Hegesippe Moreau	75018	01 44 69 38 32
07/09/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SACRE CCEUR	3 avenue de la Porte de Saint-Ouen	75017	01 44 85 86 86
08/09/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances SACRE CCEUR			
09/09/2021	jeudi	20h/8h	DEFA 5 (Ambulances SAINT-GERMAIN 75)	37 avenue Parmentier	75011	01 82 83 16 50
10/09/2021	vendredi	20h/8h	DEFA 5 (Ambulances SAINT-GERMAIN 75)			
11/09/2021	samedi	20h/8h	Ambulances LES MERISIERS	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 42 00 84 64
12/09/2021	dimanche (jour)	8h/20h	911 Emergency Ambulances	71 rue Championnet	75018	01 42 51 99 11
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances LES MERISIERS	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 42 00 84 64
13/09/2021	lundi	20h/8h	911 Emergency Ambulances	71 rue Championnet	75018	01 42 51 99 11
14/09/2021	mardi	20h/8h	Ambulances Nouvelles Stephenson	53 rue Stephenson	75018	01 42 54 75 43
15/09/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances Nouvelles Stephenson			
16/09/2021	jeudi	20h/8h	LAURENT Ambulances 75	27 rue Pernety	75014	01 45 40 40 16
17/09/2021	vendredi	20h/8h	LAURENT Ambulances 75			
18/09/2021	samedi	20h/8h	ATOME Ambulances	45 rue du Sahel	75012	01 40 21 66 87
19/09/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances DU SAHEL	111 rue de la Réunion	75020	01 40 21 66 96
20/09/2021	dimanche (nuit)	20h/8h	ATOME Ambulances	45 rue du Sahel	75012	01 40 21 66 87
	lundi	20h/8h	Ambulances DU SAHEL	111 rue de la Réunion	75020	01 40 21 66 96
21/09/2021	mardi	20h/8h	PKP (INTER EUROPE)	9 rue Pierre Gournault	75013	01 56 56 01 15
22/09/2021	mercredi	20h/8h	PKP (INTER EUROPE)			
23/09/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances PELLEPORT	6 rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
24/09/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances PELLEPORT			
25/09/2021	samedi	20h/8h	Ambulances OMEGA 75	45 rue du Sahel	75012	01 58 91 37 85
26/09/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances France SANTE 75	165 rue Jeanne d'Arc	75013	01 42 17 02 36
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances OMEGA 75	45 rue du Sahel	75012	01 58 91 37 85
27/09/2021	lundi	20h/8h	Ambulances France SANTE 75	165 rue Jeanne d'Arc	75013	01 42 17 02 36
28/09/2021	mardi	20h/8h	Ambulances PACHA	307, rue de Belleville	75019	01 42 54 68 54
29/09/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances PACHA			
30/09/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances PARIS SEINE	67 rue de Wattignies	75012	01 46 28 20 20

OCTOBRE 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/10/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances PARIS SEINE			
02/10/2021	samedi	20h/8h	Les Nouvelles Ambulances DU CŒUR (TOP Ambulances)	3 rue Meynadier	75019	01 40 30 13 13
03/10/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances EBENE	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 42 80 19 27
	dimanche (nuit)	20h/8h	Les Nouvelles Ambulances DU CŒUR (TOP Ambulances)	3 rue Meynadier	75019	01 40 30 13 13
04/10/2021	lundi	20h/8h	Ambulances EBENE	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 42 80 19 27
05/10/2021	mardi	20h/8h	Ambulances EDEN 19	307 rue de Belleville	75019	01 42 85 79 27
06/10/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances EDEN 19			
07/10/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances VATON	8 rue Riesener	75012	01 40 19 15 78
08/10/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances VATON			
09/10/2021	samedi	20h/8h	Ambulances DE NUIT 75	33 bis rue Bezout	75014	01 43 20 55 50
10/10/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances SAINT-GABRIEL	52 rue d'Hautpoul	75019	01 74 61 40 22
11/10/2021	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances DE NUIT 75	33bis rue Bezout	75014	01 43 20 55 50
	lundi	20h/8h	Ambulances SAINT-GABRIEL	52 rue d'Hautpoul	75019	01 74 61 40 22
12/10/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SUD FRANCILIEN 75	90 rue de Javel	75015	01 40 58 17 18
13/10/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances SUD FRANCILIEN 75	90 rue de Javel	75015	01 40 58 17 18
14/10/2021	jeudi	20h/8h	SAS DANGLET (Ambulances GAMBETTA 75)	4 rue Boulay	75017	01 43 66 65 65
15/10/2021	vendredi	20h/8h	SAS DANGLET (Ambulances GAMBETTA 75)			
16/10/2021	samedi	20h/8h	Ambulances OXYGENE 75	37 rue Letort	75018	06 27 60 51 36
17/10/2021	dimanche (jour)	8h/20h	ASB Ambulances	30 rue Pouchet	75017	01 42 28 11 11
18/10/2021	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances OXYGENE 75	37 rue Letort	75018	06 27 60 51 36
	lundi	20h/8h	ASB Ambulances	30 rue Pouchet	75017	01 42 28 11 11
19/10/2021	mardi	20h/8h	AZUR PARIS	20 rue de la Sablière	75014	01 53 90 76 19
20/10/2021	mercredi	20h/8h	AZUR PARIS			
21/10/2021	jeudi	20h/8h	SUFFREN 75	63 boulevard Kellerman	75013	01 40 22 02 07
22/10/2021	vendredi	20h/8h	SUFFREN 75			
23/10/2021	samedi	20h/8h	Ambulances PARIS CENTRALE	67 rue de Wattignies	75012	01 40 01 09 09
24/10/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances du 15ème (APS ASSISTANCE PARIS SECOURS)	39 rue Balard	75015	01 82 83 16 86
25/10/2021	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances PARIS CENTRALE	67 rue de Wattignies	75012	01 40 01 09 09
	lundi	20h/8h	Ambulances du 15ème (APS ASSISTANCE PARIS SECOURS)	39 rue Balard	75015	01 82 83 16 86
26/10/2021	mardi	20h/8h	Ambulances MIRABEAU PARIS	5 place Violet	75015	01 53 81 47 24
27/10/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances MIRABEAU PARIS			
28/10/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances JOSEPHINE	5bis rue Chauvelot	75015	01 56 56 68 00
29/10/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances JOSEPHINE			
30/10/2021	samedi	20h/8h	ANJALI Ambulances	75 rue Claude Decaen	75012	01 43 45 16 09
31/10/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances ALLIANCE SECOURS 75	75 rue Claude Decaen	75012	01 43 41 00 10
	dimanche (nuit)	20h/8h	ANJALI Ambulances	75 rue Claude Decaen	75012	01 43 45 16 09

NOVEMBRE 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/11/2021	lundi (jour)	8h/20h	Ambulances ALLIANCE SECOURS 75	75 rue Claude Decaen	75012	01 43 41 00 10
	lundi (nuit)	20h/8h	Ambulances CBN	29 rue Berzélius	75017	06 98 82 13 67
02/11/2021	mardi	20h/8h	Ambulances CBN			
03/11/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances NAPOLEON	65/71 rue Vauvenargues	75018	01 42 46 85 83
04/11/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances NAPOLEON			
05/11/2021	vendredi	20h/8h	SAS FRANCOIS 1er	63, Boulevard de Reuilly	75012	01 44 68 38 14
06/11/2021	samedi	20h/8h	Ambulances TIMING	93 rue des Couronnes	75020	01 42 54 68 54
07/11/2021	dimanche (jour)	8h/20h	SAS FRANCOIS 1er	63, Boulevard de Reuilly	75012	01 44 68 38 14
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances TIMING	93 rue des Couronnes	75020	01 42 54 68 54
08/11/2021	lundi	20h/8h	Ambulances MONTAIGNE	6, rue Pelleport	75020	01 42 54 72 67
09/11/2021	mardi	20h/8h	Ambulances MONTAIGNE			
10/11/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances LAM IDF	111, rue de la Réunion	75020	01 45 45 41 54
11/11/2021	jeudi (jour)	20h/8h	Ambulances LAM IDF			
	jeudi (nuit)	20h/8h	Ambulances SECOURS 75	1 rue Dagormo	75012	01 44 24 84 00
12/11/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances SECOURS 75			
13/11/2021	samedi	20h/8h	Ambulances RAPIDES	133 rue des Pyrénées	75020	01 55 25 28 52
14/11/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances CURIE	111, rue de Rome	75017	01 44 09 96 02
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances RAPIDES	133 rue des Pyrénées	75020	01 55 25 28 52
15/11/2021	lundi	20h/8h	Ambulances CURIE	111, rue de Rome	75017	01 44 09 96 02
16/11/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SERVICES SAINTE-MARTHE	27 rue Sainte-Marthe	75010	01 42 45 50 50
17/11/2021	mercredi	20h/8h	Société Nouvelle des Ambulances MATHIS	4/10 rue du Borrégo	75020	01 46 36 56 56
18/11/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances SERVICES SAINTE-MARTHE	27 rue Sainte-Marthe	75010	01 42 45 50 50
19/11/2021	vendredi	20h/8h	Société Nouvelle des Ambulances MATHIS	4/10 rue du Borrégo	75020	01 46 36 56 56
20/11/2021	samedi	20h/8h	PARIS 16 Ambulances	16 rue le Marois	75016	01 40 71 85 10
21/11/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances ASSISTANCE TRANSPORT	32-34 rue de la Cour des Noues	75020	01 43 58 65 75
	dimanche (nuit)	20h/8h	PARIS 16 Ambulances	16 rue le Marois	75016	01 40 71 85 10
22/11/2021	lundi	20h/8h	Ambulances ASSISTANCE TRANSPORT	32-34 rue de la Cour des Noues	75020	01 43 58 65 75
23/11/2021	mardi	20h/8h	Ambulances SAINT-JULIEN	22, rue Louis Braille	75012	01 43 42 00 80
24/11/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances SAINT-JULIEN			
25/11/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances ROQUETTE	20 rue de Wattignies	75012	01 43 46 33 11
26/11/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances ROQUETTE	20 rue de Wattignies	75012	01 43 46 33 11
27/11/2021	samedi	20h/8h	MONTPARNASSE Ambulances	10 rue de la Collégiale	75005	01 45 35 99 00
28/11/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances DE PARIS	1 rue Lédion	75014	01 40 44 43 45
	dimanche (nuit)	20h/8h	MONTPARNASSE Ambulances	10 rue de la Collégiale	75005	01 45 35 99 00
29/11/2021	lundi	20h/8h	Ambulances DE PARIS	1 rue Lédion	75014	01 40 44 43 45
30/11/2021	mardi	20h/8h	Ambulances GEFER	53, rue Eugène Carrière	75018	01 42 23 33 33

DÉCEMBRE 2021						
DATE	JOUR	HORAIRES	SOCIETE	ADRESSE LOCAL D'ACCUEIL	ARROND	TELEPHONE
01/12/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances GEFER	53, rue Eugène Carrière	75018	01 42 23 33 33
02/12/2021	jeudi	20h/8h	SCOP des Ambulanciers d'Ile-de-France	7 rue Sainte-Hélène	75013	01 45 81 03 25
03/12/2021	vendredi	20h/8h	SCOP des Ambulanciers d'Ile-de-France			
04/12/2021	samedi	20h/8h	NATION Ambulances	5 passage de lagny	75020	01 4356 07 43
05/12/2021	dimanche (jour)	8h/20h	MATHILDE Ambulances	6 rue Valadon	75007	01 40 44 61 71
	dimanche (nuit)	20h/8h	NATION Ambulances	5 passage de lagny	75020	01 4356 07 43
06/12/2021	lundi	20h/8h	MATHILDE Ambulances	6 rue Valadon	75007	01 40 44 61 71
07/12/2021	mardi	20h/8h	BEATRICE Ambulances	20, rue Leon Frot	75011	01 46 33 64 64
08/12/2021	mercredi	20h/8h	BEATRICE Ambulances			
09/12/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances DAVOUT	6 rue Valadon	75007	01 45 51 20 20
10/12/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances DAVOUT			
11/12/2021	samedi	20h/8h	Ambulances SAINT-JACQUES (JUSSIEU SECOURS PARIS)	41 boulevard Saint-Jacques	75014	01 45 65 20 26
12/12/2021	dimanche (jour)	8h/20h	SAINT-LOUIS Ambulances	75, Boulevard Sérurier	75019	01 42 38 23 63
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances SAINT-JACQUES (JUSSIEU SECOURS PARIS)	41 boulevard Saint-Jacques	75014	01 45 65 20 26
13/12/2021	lundi	20h/8h	SAINT-LOUIS Ambulances	75, Boulevard Sérurier	75019	01 42 38 23 63
14/12/2021	mardi	20h/8h	Ambulances BASTILLE	23, rue Braille	75012	01 44 74 64 20
15/12/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances BASTILLE			
16/12/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances ELLIOT	16, rue del'interne loeb	75013	01 49 29 07 07
17/12/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances ELLIOT			
18/12/2021	samedi	20h/8h	Ambulances DAUMESNIL	42 avenue du Général Michel Bizot	75012	01 43 42 16 32
19/12/2021	dimanche (jour)	8h/20h	MONCEAU Ambulances	6, rue Valadon	75007	01 45 22 31 40
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances DAUMESNIL	42 avenue du Général Michel Bizot	75012	01 43 42 16 32
20/12/2021	lundi	20h/8h	MONCEAU Ambulances	6, rue Valadon	75007	01 45 22 31 40
21/12/2021	mardi	20h/8h	Ambulances POULBOT	5, rue Violet	75015	01 45 75 00 09
22/12/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances POULBOT			
23/12/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances REMY 75	18, rue Letort	75018	01 42 59 00 28
24/12/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances REMY 75			
25/12/2021	samedi (jour)	8h/20h	Ambulances ADAM 75	147 bis rue du Chemin Vert	75011	01 44 64 09 29
	samedi (nuit)	20h/8h	Ambulances INTER 75	18 rue Truffaut	75017	01 42 93 03 03
26/12/2021	dimanche (jour)	8h/20h	Ambulances ADAM 75	147bis rue du Chemin Vert	75011	01 44 64 09 29
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances INTER 75	18 rue Truffaut	75017	01 42 93 03 03
27/12/2021	lundi	20h/8h	CAVENDISH Ambulances	4 rue Cavendish	75019	01 42 40 00 50
28/12/2021	mardi	20h/8h	CAVENDISH Ambulances			
29/12/2021	mercredi	20h/8h	Ambulances HERVE	7 rue Vicq d'Azir	75010	01 40 38 39 40
30/12/2021	jeudi	20h/8h	Ambulances HERVE			
31/12/2021	vendredi	20h/8h	Ambulances VITALES	54 rue de la Glacière	75013	01 42 50 57 17
01/01/2022	samedi (jour)	8h/20h	REPUBLIQUE Ambulances	9-11 rue Riquet	75019	01 40 35 10 25
	samedi (nuit)	20h/8h	Ambulances VITALES	54 rue de la Glacière	75013	01 42 50 57 17
02/01/2022	dimanche (jour)	8h/20h	REPUBLIQUE Ambulances	9-11 rue Riquet	75019	01 40 35 10 25
	dimanche (nuit)	20h/8h	Ambulances RASPAIL	55 rue Boissonade	75014	01 42 18 19 20

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2021-03-04-001

décision relative à l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité
Sociale accordée à l'association TOUT AUTRE CHOSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris**

DECISION RELATIVE A

L'AGREMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)

VU la loi N° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 7)

VU l'article **L. 3332-17-1** du Code du Travail,

VU l'accusé de réception de la demande d'agrément au titre d'entreprise solidaire d'utilité sociale présentée par l'association « TOUT AUTRE CHOSE » en date du 1^{er} février 2021,

VU les pièces justificatives accompagnant la demande complète,

DECIDE

ARTICLE 1 : l'association « TOUT AUTRE CHOSE » sise 40 rue Milton 75009 Paris (code APE : 9499Z - numéro SIRET : 501 147 920 00026) est **agrée** en qualité d'**entreprise solidaire d'utilité sociale** au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du Travail.

ARTICLE 2 : Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire en rapport avec l'article L 3332-17-1, le présent agrément est accordé pour une durée de **cinq ans** à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile de France et le responsable de l'Unité départementale de Paris – UD 75 - de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi - DIRECCTE d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 4 mars 2021

P/Pour le préfet, par délégation et par subdélégation de la Directrice Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Signé par :
Le Directeur de la DEDE

signé

François CHAUMETTE

*Voies et délais de recours : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux devant le Responsable de l'Unité Territoriale de Paris (35 rue de la Gare – CS60003 – 75144 Paris cedex 19), d'un recours hiérarchique devant le Ministre (Ministère du Travail, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS 07), d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy – 75181 Paris cedex 04).
Ces recours ne sont pas suspensifs.*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-014

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - ALOUACHE Amel

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 890059314**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 novembre 2020 par Mademoiselle ALOUACHE Amel, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme ALOUACHE Amel dont le siège social est situé 40, rue Alexandre Dumas 75011 PARIS et enregistré sous le N° SAP 890059314 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire et mandataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

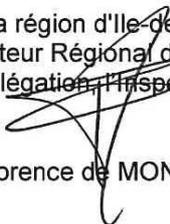
Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-015

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - AMMOUR Yassamine

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 888026036**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 16 novembre 2020 par Mademoiselle AMMOUR Yassamine, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme «Iris Bleu» dont le siège social est situé 38, rue Dunois 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 888026036 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Livraison de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-013

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - BALME DU GARAY Clara

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 890888142**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 16 novembre 2020 par Mademoiselle BALME DU GARAY Clara, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme BALME DU GARAY Clara dont le siège social est situé 34, rue de l'Ourcq 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 890888142 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-016

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - FILLONNEAU Jeanne

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 889665097**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 15 novembre 2020 par Madame FILLONNEAU Jeanne, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme FILLONNEAU Jeanne dont le siège social est situé 14, rue Claude Pouillet 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 889665097 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-018

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - LEVERRIER Lucile

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 889343000**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 16 novembre 2020 par Madame LEVERRIER Lucile, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme LEVERRIER Lucile dont le siège social est situé 1, rue Géo Chavez 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 889343000 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-019

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - LHASNAOUI Radia

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 889340972**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 novembre 2020 par Mademoiselle LHASNAOUI Radia, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme LHASNAOUI Radia dont le siège social est situé 189, rue de l'Université 75007 PARIS et enregistré sous le N° SAP 889340972 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde enfant de + de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-017

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne- JACQUEMIN Lelya

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 890689896**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 18 novembre 2020 par Mademoiselle JACQUEMIN Lelya, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme JACQUEMIN Lelya dont le siège social est situé 50, rue Crozatier 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 890689896 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde enfant de + de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-012

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne- MUZIKADOM FRANCE

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 888830080**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 16 novembre 2020 par Madame PEDURAND Alizée, en qualité de présidente, pour l'organisme MUZIKADOM FRANCE dont le siège social est situé 25, rue de Ponthieu 75008 PARIS et enregistré sous le N° SAP 888830080 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-010

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - BSCH

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 888403573**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 14 novembre 2020 par Monsieur HOUSSIN Baptiste, en qualité de directeur général, pour l'organisme BSCH dont le siège social est situé 6, rue d'Armaillé 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 888403573 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode mandataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-009

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la
personne - MOULIN Matthieu

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 877924944**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 novembre 2020 par Monsieur MOULIN Matthieu, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme MOULIN Matthieu dont le siège social est situé 55, avenue Mozart 75016 PARIS et enregistré sous le N° SAP 877924944 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde enfant de + de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

75-2020-12-10-011

Récépissé de déclaration SAP - RODRIGUES DA SILVA
FILHO Joao Carlos

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 890059066**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 24 novembre 2020 par Monsieur RODRIGUES DA SILVA FILHO João Carlos, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme RODRIGUES DA SILVA FILHO João Carlos dont le siège social est situé 14 rue la Bruyère 75009 PARIS et enregistré sous le N° SAP 890059066 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde enfant de + de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 10 décembre 2020

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

75-2021-03-03-002

Arrêté portant réquisition de locaux : gymnase Fragonard
sis 10, rue Fragonard - 75017 Paris

ARRÊTE N°

portant réquisition de locaux

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

Considérant que l'offre actuelle en places d'hébergement ne suffit pas à répondre à la demande d'hébergement exprimée ;

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, le recours à la réquisition de locaux s'impose afin de prévenir tout trouble éventuel au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Considérant que la Ville de Paris détient des locaux sis 10, rue Fragonard 75017 Paris pouvant remplir immédiatement les conditions d'un hébergement digne pour ces populations ;

Considérant que, compte tenu de l'ensemble de ces circonstances, le Préfet est fondé à mettre en oeuvre le pouvoir qu'il tient de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de la préfète, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

ARRETE

Article 1 : Les locaux sis 10, rue Fragonard 75017 Paris, appartenant à la Ville de Paris et désignés en annexe I du présent arrêté sont réquisitionnés.

Article 2 : Les locaux désignés en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés du 4 mars 2021 au 19 mars 2021.

Article 3 : La Ville de Paris sera indemnisée dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté.

Les modalités opérationnelles feront l'objet d'une convention entre les services de l'Etat et l'association Fondation Armée du Salut dont le siège social est situé 60, rue des Frères Flavien - 75020 Paris.

Article 4 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : La préfète, assurant les fonctions de directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture : www.ile-de-france.gouv.fr

Paris, le 3 mars 2021

Le Préfet de la Région Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME

ANNEXE

Désignation des locaux requis

Commune : 75017 Paris

Rue : Fragonard

N°: 10

Description : gymnase de capacité de 100 places

Préfecture de Police

75-2021-03-04-002

Arrêté n° 2021-00175 portant mesures de police applicables à Paris à l'occasion d'appels à manifester dans le cadre du mouvement dit des "gilets jaunes" le samedi 6 mars 2021.

**Arrêté n° 2021-00175
portant mesures de police applicables à Paris à l'occasion d'appels à manifester
dans le cadre du mouvement dit des « gilets jaunes » le samedi 6 mars 2021**

Le préfet de police,

Vu le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifié relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ;

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VII du titre V du livre V ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2512-13 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 431-9, 431-9-1 et R. 644-4 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 78-2-4 et 78-2-5 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 211-1 à L. 211-4 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 70 et 72 ;

Considérant que, en application des articles L. 2512-13 du code général des collectivités territoriales et 72 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet de police a la charge, à Paris, de l'ordre public, notamment la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant que, en application de l'article 431-9-1 du code pénal, le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ; que, en application de l'article R. 644-4 du même code, le fait de participer à une manifestation ayant été interdite est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe ;

Considérant que, en application des réquisitions écrites du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Paris, les officiers de police judiciaire et, sur l'ordre et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire, sont autorisés à procéder sur les lieux d'une manifestation et à ses abords immédiats à l'inspection visuelle et à la fouille des bagages, ainsi qu'à la visite de véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique, conformément à l'article 78-2-5 du code de procédure pénale ;

Considérant les déclarations déposées à Paris pour le samedi 6 mars 2021 prochain ; que, dans le contexte social et revendicatif actuel, il existe des risques sérieux pour que des éléments déterminés, radicaux et à haute potentialité violente répondent à ces appels et se constituent en cortèges sauvages, avec pour objectif, outre de se rendre aux abords des lieux de pouvoirs, notamment la présidence de la République,

de s'en prendre aux forces de l'ordre et de commettre des dégradations du mobilier urbain, de véhicules et de commerces, notamment de luxe ou symbolisant le capitalisme, dans différents quartiers de la capitale, comme ce fut le cas les samedis 28 novembre et 5 décembre derniers lors des rassemblements organisés pour contester la loi relative à la sécurité globale ; que, à cet égard, le 5 décembre 2020, 15 agences bancaires, commerces et agences immobilières ont été vandalisés, 6 véhicules légers, 1 poids lourd et 3 deux-roues incendiés et 16 poubelles, 4 abris bus, 2 conteneurs à verre et 1 feu tricolores dégradés ; que 42 personnes ont été interpellées, parmi lesquelles 29 ont été placées en garde à vue ;

Considérant que, compte tenu du caractère systématique et récurrent de ces agissements depuis le début du mouvement dit des « gilets jaunes », qui excèdent le cadre de la liberté de manifestation et les désagréments qu'un rassemblement peut entraîner à l'égard des usagers dans ce secteur de la capitale, à la fois attractif et symbolique pour ce mouvement, des mesures de restriction ont été prises dans ce périmètre depuis le 23 mars 2019 ; que depuis lors ce secteur n'a pas connu le même niveau élevé de dégradation et de violence, alors que des incidents se sont produits dans d'autres lieux de la capitale, en particulier lors des manifestations intersyndicales précitées ;

Considérant, d'autre part, que le bas de l'avenue des Champs-Élysées est situé à proximité de la présidence de la République, mais également des ambassades des États-Unis et du Royaume Uni ; qu'il se trouve ainsi dans un périmètre dans lequel des mesures particulières et renforcées de sécurité sont assurées en permanence, notamment dans le contexte actuel de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé ; que cette portion de l'avenue des Champs-Élysées et les voies adjacentes situées dans le secteur de ces institutions ne constituent pas dès lors des lieux appropriés pour accueillir des manifestations revendicatives, en raison des fortes contraintes de sécurité qui pèsent sur ces sites ;

Considérant enfin que, le samedi 6 mars 2021, les services de police et de gendarmerie seront particulièrement mobilisés par d'autres missions dans la capitale et sa proche banlieue, dans un contexte de menace terroriste particulièrement aiguë qui sollicite toujours à un niveau élevé les forces de sécurité intérieure pour garantir la protection des personnes et des biens contre les risques d'attentat, dans le cadre du plan VIGIPIRATE toujours activé et porté le jeudi 29 octobre 2020 au niveau « urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national après l'attentat survenu le jeudi 29 octobre au matin à Nice au sein de la basilique Notre-Dame de Nice et l'assassinat d'un professeur d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine par un terroriste islamiste ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité de police compétente de concilier l'exercice du droit de manifester avec les impératifs de l'ordre public ; que, dans ce cadre, elle se doit de prendre les mesures de nature à prévenir, outre les infractions à la loi pénale, les troubles à l'ordre public, à partir de l'appréciation qu'elle fait du risque qu'ils surviennent ; que répond à ces objectifs, une mesure qui définit un périmètre dans lequel des restrictions sont mises en œuvre, notamment à l'égard de rassemblements présentant des risques de troubles graves à l'ordre public, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, celle des sites et institutions sensibles que sont notamment la présidence de la République et le ministère de l'intérieur et les lieux de commerce de l'avenue des Champs-Élysées ainsi que certains espaces commerciaux ;

Arrête :

TITRE PREMIER

MESURES INTERDISANT TOUT RASSEMBLEMENT SE REVENDIQUANT DES « GILETS JAUNES » AINSI QUE LE PORT ET LE TRANSPORT D'ARMES DANS CERTAINS SECTEURS DE LA CAPITALE

Art. 1^{er} - Les cortèges, défilés et rassemblements annoncés ou projetés de personnes se revendiquant des « gilets jaunes », ainsi que le port et le transport d'armes par nature et de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal, sont interdits le samedi 6 mars 2021 :

Avenue des Champs-Élysées dans sa partie comprise entre la place Charles de Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 50 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées ainsi que dans un périmètre comprenant la présidence de la République et le ministère de l'intérieur et délimité par les voies suivantes qui y sont incluses :

- Avenue de Matignon ;
- Rue de Penthièvre dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine ;
- Rue Roquépine ;
- Boulevard Malesherbes dans sa partie comprise entre la rue Roquépine et la place de la Madeleine ;
- Place de la Madeleine **exclue** ;
- Rue Royale ;
- Place de la Concorde dans sa totalité ;
- Cours la Reine dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt ;
- Avenue Franklin Delano Roosevelt dans sa partie comprise entre le Cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées ;
- Rond-point des Champs-Élysées.

TITRE II

MESURES DE POLICE APPLICABLES AUX ABORDS ET AU SEIN DES CORTÈGES, DÉFILÉS ET RASSEMBLEMENTS SE REVENDIQUANT DES « GILETS JAUNES »

Art. 2 - Sont interdits à Paris le samedi 6 mars 2021 aux abords et au sein des cortèges, défilés et rassemblements se revendiquant des « gilets jaunes », le port et le transport par des particuliers, sans motif légitime :

- D'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques ;
- Dans des conteneurs individuels, de substances ou de mélanges dangereux, inflammables ou corrosifs, au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 susvisé, tels que l'essence, le pétrole, le gaz, l'alcool à brûler, le méthanol, la térébenthine, les solvants ;
- D'équipements de protection destiné à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique pour le maintien de l'ordre public.

TITRE III

DISPOSITIONS FINALES

Art. 3 - Les représentants sur place de l'autorité de police sont autorisés à prendre des mesures complémentaires à celles fixées par le présent arrêté, en fonction de l'évolution de la situation et lorsque les circonstances l'exigent.

Art. 4 - Le préfet, directeur du cabinet, le directeur de l'ordre public et de la circulation et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police, communiqué au procureur de la République de Paris et consultable sur le site de la préfecture de police www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Fait à Paris, le 04 mars 2021

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2021-03-04-003

Arrêté n°2021-00174 accordant des récompenses pour
actes de courage et de dévouement.



CABINET DU PREFET

ARRETE N°2021-00174

**Accordant des récompenses
pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

ARRETE :

Article 1er

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **Madame Manon ITHURBIDE**, gardienne de la paix, née le 2 juin 1994, affectée à la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de police ».

Fait à Paris, le 04 mars 2021

signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430
<http://www.prefecturedepolice.paris> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr